

Conditions générales pour la formation

« Libération de la parole par la libération du geste »

Toute inscription vaut acceptation sans réserve, des conditions générales détaillées ci-dessous

ADHESION :

Pour pouvoir bénéficier de la formation délivrée par l'association « La Joie de Parler DNP »

- Chaque stagiaire doit être adhérent de l'association.
- Cette adhésion est valable de septembre à fin août de l'année suivante.

Toutefois, une adhésion contractée lors du 1^{er} semestre de l'année civile couvrira l'année scolaire suivante.

- Le bulletin d'adhésion est téléchargeable dans la section " espace de téléchargement " du site.

INSCRIPTIONS Pour vous inscrire à l'une de nos formations:

- **le cycle des fondamentaux** (formule 1 ou 2)
- **un module du cycle des approfondissements**

Vous pouvez télécharger un bulletin d'inscription sur le site, le demander à l'organisatrice locale ou au secrétariat.

Votre inscription ne sera effective que lorsque nous aurons reçu votre **dossier d'inscription complet**

Si vous bénéficiez d'une **prise en charge de votre employeur** dans le cadre de la formation continue, vous renseignerez votre bulletin d'inscription comme prévu et une convention de formation professionnelle sera établie entre votre employeur et l'association.

Pour les « Fondamentaux » cycle 1 de la formation : deux formules sont proposées

- **Formule 1 : trois MODULES de deux JOURS (sans hébergement)**

L'inscription se fait auprès de l'organisatrice locale de la région de la formation, le dossier d'inscription comprend :

- le bulletin d'adhésion accompagné d'un chèque de 19 € encaissé 8 semaines avant le 1^{er} module
- le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque d'acompte de 30% du tarif qui sera encaissé 8 semaines avant le 1^{er} module et d'un chèque du montant correspondant au solde, qui sera encaissé dans la semaine suivant le 1^{er} module.

Les chèques devront être libellés au nom de « La Joie de Parler »

En cas de prise en charge le dossier comporte: votre bulletin d'adhésion accompagné du chèque de 19 €, votre bulletin d'inscription renseigné avec les coordonnées de votre employeur.

- **Formule 2 : deux PERIODES : 4 JOURS + 3 JOURS (avec hébergement)**

L'inscription se fait auprès du secrétariat, le dossier d'inscription comprend :

- le bulletin d'adhésion accompagné d'un chèque de 19 € encaissé 8 semaines avant la 1^{ère} période
- le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque d'acompte de 30% du tarif qui sera encaissé 8 semaines avant la 1^{ère} période et d'un chèque du montant correspondant au solde, qui sera encaissé dans la semaine suivant la 1^{ère} période.

Les chèques devront être libellés au nom de « La Joie de Parler »



Dans le cas d'une prise en charge le dossier comporte: votre bulletin d'adhésion accompagné du chèque de 19 €, votre bulletin d'inscription renseigné avec les coordonnées de votre employeur.

Lorsque la formation (formule 1 ou 2) est confirmée (minimum de 12 personnes et maximum de 20 personnes), nous vous informons de sa tenue par mail (ou courrier si vous n'avez pas fourni d'adresse électronique à votre inscription). Dans le cas d'un nombre insuffisant de participants, la formation sera annulée ou reportée et nous vous en informerons au plus tard **8 semaines** avant la date prévue de la première période.

Pour les « Approfondissements » cycle 2 de la formation :

L'inscription se fait auprès de l'organisatrice locale de la région de la formation, le dossier d'inscription comprend :

- le bulletin d'adhésion accompagné d'un chèque de 19 € qui sera encaissé 8 semaines avant le module
- le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque d'acompte de 30% du tarif qui sera encaissé 8 semaines avant le module et d'un chèque du montant correspondant au solde, qui sera encaissé dans la semaine suivant le module.

Les chèques devront être libellés au nom de « La Joie de Parler »

Dans le cas d'une prise en charge le dossier comporte: votre bulletin d'adhésion accompagné du chèque de 19 €, votre bulletin d'inscription renseigné avec les coordonnées de votre employeur.

Lorsque la formation est confirmée (minimum de 12 personnes et maximum de 20 personnes), nous vous informons de sa tenue par mail (ou courrier si vous n'avez pas fourni d'adresse électronique à votre inscription). Dans le cas d'un nombre insuffisant de participants, la formation sera annulée ou reportée et nous vous en informerons au plus tard **8 semaines** avant la date prévue du stage.

TARIFS :

Pour les formations, les prix sont indiqués en euros nets et par personne (voir tarifs indiqués en annexe de ce document et en bas du bulletin d'inscription.)

Pour la « formule 1 » des fondamentaux et les modules des approfondissements : les déjeuners ne sont pas inclus et nous demandons aux stagiaires d'apporter un pique-nique.

Pour la « formule 2 » des fondamentaux : possibilité d'hébergement sur les lieux de la formation, le stagiaire devra réserver son hébergement une fois le stage confirmé.

Dans le cas d'une prise en charge une facture sera adressée à votre employeur ainsi qu'une attestation de présence. Le règlement doit s'effectuer dès réception et fera l'objet d'une facture acquittée.

EN CAS D'ANNULATION :

Annulation du fait de l'association :

L'association limite le nombre des participants par module et se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation lorsqu'il n'y a pas suffisamment de participants ou si un formateur est indisponible et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée (aucune indemnité versée au participant). En cas d'annulation, les frais d'inscription seront remboursés.



L'association ne pourra être tenue responsable des billets de train économiques et non-remboursables pris longtemps à l'avance.

- **Annulation du fait du stagiaire:**

→ ***pour une inscription aux « fondamentaux » et aux « approfondissements »***

En cas d'annulation à **moins de 8 semaines** avant son déroulement, l'acompte sera encaissé.

→ ***il est important de s'engager pour les dates des 3 modules des « fondamentaux » proposées par la région choisie. Aussi, en cas d'annulation de la participation au module 2 ou 3 des « fondamentaux » aucun remboursement n'est prévu. Il s'agira de contacter l'organisatrice locale ou le secrétariat pour chercher une solution de poursuite de la formation.***

FIN DE STAGE

Une fiche d'évaluation est remise à chaque stagiaire en fin de cycle des « fondamentaux » et après chaque module d'approfondissement. Il est important que celle-ci soit remplie et rendue au formateur avant la fin du stage.

Une attestation de présence est remise au stagiaire à la fin de chaque module ou période.

FIN DE FORMATION

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire ayant réalisé les 3 modules des fondamentaux et les 4 modules d'approfondissement.

Pour rappel : Seuls les formateurs formés et agréés par l'Association « La Joie de Parler DNP » sont habilités à dispenser la formation.



«Libération de la parole par la libération du geste »

Cette formation est reconnue par les organismes officiels de formation continue
(n° FPC 82 74 0113474)

Tarifs des formations pour l'année 2017-2018

| Prestations pédagogiques du cycle « Les Fondamentaux formule 1 » | |
|--|-------|
| Avec prise en charge | 860 € |
| Professionnel en libéral | 750 € |
| Particulier | 480 € |
| <i>Repas non pris en charge</i> | |

| Prestations pédagogiques du cycle « Les Fondamentaux formule 2 » | |
|--|---|
| Avec prise en charge | 960 € |
| Professionnel en libéral | 820 € |
| Particulier | 510 € |
| Hébergement : <i>prix à titre indicatif (se renseigner au moment de l'inscription)</i> A régler directement à « la Neylière » lieu d'accueil des stages | Environ 65€ par jour/pension complète |

| Prestations pédagogiques d'un module du cycle « Les Approfondissements » | |
|--|-------|
| Avec prise en charge | 300 € |
| Professionnel en libéral | 250 € |
| Particulier | 160 € |
| <i>Repas non pris en charge</i> | |